

Réunion de Conseil Municipal du Lundi 03 Février 2020

Compte rendu

Par suite d'une convocation le 23 Janvier 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 03 Février 2020 à 19h45 sous la présidence de Monsieur Fabien CHARPENTIER, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame Valérie PALIKOWSKA, absente excusée.

ORDRE DU JOUR : Adhésion au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (gestion des milieux aquatiques) et questions diverses.

- **Adhésion au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (Gestion des milieux aquatiques)** :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un mail de Monsieur INGLARD (Directeur de l'Eau et de l'Assainissement) concernant l'adhésion ou non de la Commune au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne.

En effet, par courrier du Syndicat en date du 17 décembre 2019 sollicitant l'avis de la Communauté urbaine du Grand Reims pour une adhésion, et étant donné que la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La Communauté urbaine du Grand Reims doit se prononcer sur le transfert de sa compétence GEMAPI au Syndicat mixte Marne Moyenne, sur le territoire des communes de Ville en Selve, Billy le Grand, Trépail et Vaudemange,

Le Conseil décide de donner un avis défavorable à l'adhésion du GRAND REIMS au Syndicat de la Marne Moyenne.

Questions diverses :

- Cimetière :

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant la plateforme sont terminés et la pose du columbarium est prévu semaine 6.

- Problème de gravats – terrain communal:

Monsieur David LAPIE fait part d'un problème de dépôt sauvage de gravats sur un terrain de la Commune. Ce terrain a servi de dépôt provisoire de terre et cailloux concernant les travaux de mise en accessibilité du cimetière et depuis, des personnes ont rajouté des gravats sans autorisation. Monsieur le Maire informe qu'il va prendre contact avec une entreprise pour faire effectuer la terre et les gravats.

- Association Foncière :

Monsieur David LAPIE, Président de l'Association Foncière, demande l'accord à la Commune pour agrandir le dépôt de betteraves (lieu-dit « le village » parcelle cadastrée ZR n°34). Le Conseil Municipal autorise l'Association Foncière à étaler de la craie pour agrandir le dépôt.

Séance levée à 21h20